



## Frais

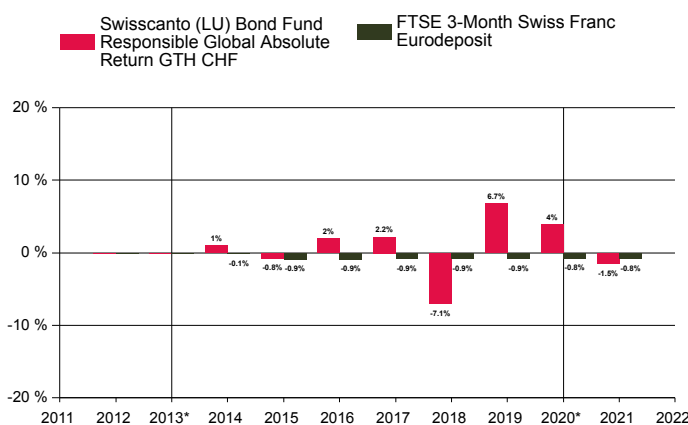
Les frais qui vous sont prélevés servent à la gestion du fonds ainsi qu'aux activités de distribution et de commercialisation y relatives. Les frais peuvent avoir un effet négatif sur les performances du fonds.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement	
Frais de souscription (max.)	3,00%
Frais de rachat (max.)	n/a
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,52%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Frais liés à la performance du fonds (max.)	n/a

Les frais courants sont décomptés à la fin de l'exercice du fonds. Les frais courants peuvent toutefois varier d'une année à l'autre. Le rapport annuel pour chaque exercice contient le détail des frais précisément calculés.

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter au point 3 du prospectus de vente.

## Performances passées



\* Jusqu'au 9.12.2013 données du compartiment transféré, au 05.10.2020 changement dans la politique de durabilité.

### Informations supplémentaires:

La performance passée ne constitue aucunement une garantie de succès futur.

Pour cette classe de parts, des parts ont été émises la première fois en: 2013

Le 9.12.2013, le fond a été constitué suite au transfert des deux compartiments Swisscanto (LU) SICAV II – Bond Absolute Return (CHF) et (EUR).

Monnaie dans laquelle la performance est calculée: CHF  
Les frais courants sont pris en compte dans le calcul de la performance.

## Informations pratiques

- RBC Investor Services Bank S.A., Luxembourg, a été mandatée comme banque de dépôt (dépositaire).
- Ce document contient une description du fonds. De plus amples informations sur le fonds, le prospectus de vente du fonds, le règlement de gestion, les rapports annuels et semestriels ainsi que les prix des parts en vigueur peuvent être consultés gratuitement en français sur [www.swisscanto.com](http://www.swisscanto.com). Ces documents sont rédigées, le cas échéant, pour l'ensemble du fonds à compartiments multiples.
- Toute responsabilité de la fortune d'un fonds au sein du fonds à compartiments multiples pour les créances contre la fortune d'un autre fonds est exclue.
- L'investisseur a le droit de convertir son placement en parts d'un autre compartiment. Pour de plus amples informations sur les modalités de la conversion, prière de se reporter au prospectus et au règlement de gestion.
- Nous attirons votre attention sur le fait que les prescriptions fiscales en vigueur au Luxembourg, domicile du fonds, peuvent influencer sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
- La responsabilité de Swisscanto Asset Management International S.A., Luxembourg, ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de vente.
- La société de gestion du fonds dispose d'une politique de rémunération. Sa description précise et le calcul détaillé de la rémunération et d'autres allocations, ainsi que l'identité des personnes responsables de la distribution de la rémunération et d'autres allocations sont disponibles sur le site Internet [www.swisscanto.com/lu/de/gs/rechtliche-hinweise/verguetungspolitik.html](http://www.swisscanto.com/lu/de/gs/rechtliche-hinweise/verguetungspolitik.html). Une version imprimée est disponible gratuitement, sur simple demande, auprès du siège de la société de gestion.
- Le prospectus de vente, les informations clés pour l'investisseur, les conditions contractuelles, ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant. Représentant en Suisse: Swisscanto Directions de Fonds SA, Postfach, 8010 Zurich, agent payeur en Suisse: Banque Cantonale de Zurich, Bahnhofstrasse 9, 8001 Zurich.